

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-01-28/05

Nombre de conseillers en exercice 24
 Quorum 13
 Présents 19
 Votants 21

Le vingt-huit janvier deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Magali BACLE, Stéphane PITOUT, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE.

Absents excusés Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Brice DEVIF.

Pouvoirs Marie-Pierre DUPRÉ-LA-TOUR donne à Gérard MAGNET, Sylviane LAFONT donne pouvoir à Nicolas TRICCA.

Secrétaire Gérard MAGNET

MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

Mélanie TRAVIER, Conseillère municipale déléguée au cimetière et aux services techniques, expose :

Les tarifs des concessions au cimetière, au columbarium et de la dispersion au Jardin du Souvenir ont été revus par délibération n°2017-06-26/06 en date du 26 juin 2017. Une modification de ces tarifs doit aujourd'hui être envisagée.

Afin de suivre l'évolution des prix et des équipements, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une revalorisation de ces tarifs sur la base des éléments ci-après :

Objet	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en € au 01/02/2026
CONCESSIONS DU CIMETIERE		
Simple (1 m) 15 ans	220,00	250,00
Simple (1 m) 30 ans	440,00	500,00
Double (1m + 1 m) 15 ans	440,00	500,00
Double (1 m + 1 m) 30 ans	880,00	1000,00
Double (1 m + 1 m + 0.30 m) 15 ans	500,00	Annulé
Double (1 m + 1 m + 0.30 m) 30 ans	1 000,00	Annulé
CASES DANS LE COLUMBARIUM		
Cas simple (jusqu'à 2 urnes) 15 ans	440,00	440,00
Cas simple (jusqu'à 2 urnes) 30 ans	880,00	880,00
Case double (jusqu'à 4 urnes) 15 ans	880,00	880,00
Case double (jusqu'à 4 urnes) 30 ans	1 760,00	1 760,00
DISPERSION JARDIN DU SOUVENIR	Gratuit	Gratuit

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu la délibération n°2017-06-26/06 du 26/06/2017 portant modification des tarifs des concessions du cimetière et des cases du columbarium,

Vu la délibération n°2024-11-06/08 du 06/11/2024 portant modification des tarifs des cases du columbarium,

APPROUVE, l'instauration des nouveaux tarifs applicables aux concessions du cimetière et aux cases du columbarium à compter du 1^{er} février 2026,

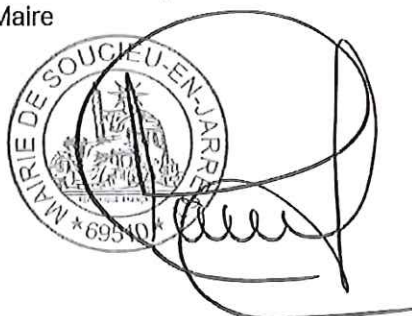
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Gérard MAGNET,
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 22/01/2026

Dépôt en Préfecture le - 2 FEV. 2026

Publication le - 2 FEV. 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.